

Direction Régionale de l'Industrie de la
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Périgueux, le 19 juin 2009

Subdivision de la Dordogne

L'inspecteur des installations classées

Référence : EA/EAS24/426/09
RAGOK/FSQEIS n° 8312-520005-1-1
Affaire suivie par : Eric ANDRZEJEWSKI
Eric.andrzejewski@industrie.gouv.fr
Tél. 05 53 02 65 80 - Fax : 05 53 02 65 89

à
Madame la préfète de la Dordogne
Direction de la coordination interministérielle
Mission agriculture et environnement
2, rue Paul Louis Courier
24016 - PERIGUEUX Cedex

Objet : Installations classées -
Demande de renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'une
installation de dépollution et de démontage de véhicules hors
d'usage -
Société RAMEAU et Fils « Les Farguettes » 24520 - Saint-Nexans.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, la société RAMEAU et Fils, située à « Les Farguettes » - 24520 Saint-Nexans, a été agréée sous le numéro PR 24 00002 D pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (V.H.U.).

Cet agrément a été délivré par arrêté préfectoral n° 06.0495 du 28 mars 2006 pour une durée de trois ans.

Par courrier du 3 mars 2009, la société précitée sollicite le renouvellement de son agrément et joint, à l'appui de sa demande, l'attestation de vérification de la conformité de son établissement aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'agrément N° PR 24 00002 D du 28 mars 2006 et aux cahiers des charges annexés établie le 29 avril 2008 par l'organisme certificateur SGS-ICS accrédité pour certifier les référentiels ISO 14 000 et Qualicert.

Un nouveau contrôle de surveillance effectué le 10 avril 2009 par SGS complète le dossier précité en le vant les deux écarts relevés constitués par l'absence d'affichage du numéro d'agrément et de la date de fin de validité de ce dernier, ainsi que la désignation de la personne chargée du démontage et de la mise en sécurité des VHU.

Nous considérons cette demande de renouvellement d'agrément comme recevable et nous proposons donc au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un **avis favorable** à la demande de renouvellement d'agrément de la société RAMEAU et Fils sous réserve du projet d'arrêté et des prescriptions techniques ci-joints.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire. Ce dernier n'a pas émis d'observation particulière.

Vu et transmis avec avis conforme
Le chef de la subdivision

Cyril BERNADE

L'inspecteur des installations classées

Eric ANDRZEJEWSKI

Copie : dossier - chrono

Cité administrative - Bâtiment A
24016 - PERIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 02 65 80 - Fax 05 53 02 65 89
<http://www.aquitaine.drire.gouv.fr>



FRANCE

200405955